Déclaration liminaire - CTL du 27 février 2018

Monsieur le Président,

Les annonces du Premier Ministre, le 1er février, s'agissant de l'avenir de la Fonction Publique constituent une attaque sans précédent qui sera lourde de conséquences sans réaction à la hauteur des enjeux.

L'annonce de départs volontaires selon des modalités non connues à ce jour et le remplacement des fonctionnaires par des contractuels traduisent la volonté d'éclatement des statuts particuliers et du statut général.

Les modifications envisagées en matière de dialogue social notamment sur les compétences des C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires) qui deviendraient uniquement des instances d'appel livreront à terme les personnels à l'arbitraire dans des domaines tels que le déroulement de carrière ou encore les mutations et affectations.

La DGFiP se situe à la croisée des chantiers transversaux: simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

L'individualisation des rémunérations dite au mérite, ne pourra que nuire au travail d'équipe en instaurant une compétition malsaine entre les agents. Ces annonces surviennent alors même que les conclusions des réflexions en cours dans le cadre du programme d'actions publiques dit C.A.P. 2022 (Comité d'action publique) ne sont pas encore connues.

L'impact des conclusions de ce comité aura inévitablement des conséquences allant jusqu'à l'abandon de certaines missions. Ainsi, le Directeur Général a d'ores et déjà annoncé qu'il y aurait, dans le cadre des préconisations de C.A.P. 2022, des expérimentations d'agence comptable dans les collectivités importantes volontaires. Dans le même ordre d'idée, les missions cadastrales et de publicité foncière seront menacées à terme.
F.O.-DGFiP alerte les personnels sur les conséquences prévisibles de la possibilité de départ volontaire dans un contexte de suppressions d'emplois. Dès lors que la mobilité forcée pourrait devenir la norme, le départ pourrait en effet apparaître comme la solution immédiate et pousser de nombreux collègues vers une sortie anticipée des services.

C.A.P. 2022 n'est pas une nouvelle RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), ni une nouvelle MAP (Modernisation de l'Action Publique), c'est la destruction programmée de la Fonction Publique républicaine porteuse des valeurs de neutralité, d'égalité de traitement du citoyen et de laïcité.
Pour F.O.-DGFiP, c'est donc à terme une attaque contre les valeurs de la République.

Seule une mobilisation de grande ampleur dans l'unité la plus large possible pourra permettre de faire reculer le gouvernement sur son projet. Aussi, FO DGFIP appelle les personnels à répondre massivement à l'appel à la mobilisation et à la grève du 22 mars prochain.

Pour en revenir à l'actualité locale, après la fermeture de 6 trésoreries, et le transfert du SPFE d'Albi vers Castres, vous proposez à nouveau de nouvelles restructurations au 01/01/2019 : fermeture de la trésorerie de Dourgne, transfert du SIE de Gaillac vers Albi, transfert du SIE de Mazamet vers Castres.
Il y a peu lors d'une réunion début janvier vous nous indiquiez que vous en aviez fini avec les fermetures de sites de type C4. Est-ce à dire que dès l'année prochaine vous proposerez des fermetures de sites de catégorie C3 ? Ou vous arrêterez-vous ?
D'ailleurs, la fermeture de ces services ne vous empêchera pas à court ou à moyen terme de supprimer des emplois dans les postes et services où elles seront regroupées.
FO demande à ce que la direction locale prenne toutes les mesures nécessaires en matière de règle de gestion et garantisse aux agents touchés par les restructurations l'obtention d'une affectation clairement en adéquation avec leurs vœux, et leurs centres d'intérêts personnels.
Aussi, avez-vous répondu aux 3 courriers adressés par les collègues touchés par ces restructurations ?
Il ne faudrait pas oublier que les agents n'ont rien demandé et subissent ces événements !

Comme nous le rappelons depuis maintenant plusieurs années, ces restructurations sont la conséquence directe des suppressions d'emplois, notre réseau s'éloigne de plus en plus physiquement des usagers, lesquels devront composer avec la proximité virtuelle d'un service en ligne dont chacun connaît les limites.

Sur l'implantation au 01/09/2018 du pôle TAM au sein de la DDFIP à Albi, avez pris toutes les dispositions pour que les conditions de travail des collègues qui intégreront ce nouveau service soient de qualité, et tiennent compte des impératifs et des spécificités d'une telle structure (importance des appels téléphoniques par exemple) ?

Par ailleurs FO s'interroge sur la mise en œuvre des l'accueil sur rendez-vous sur l'ensemble des SIP du département. Quel est le but recherché de la direction ? Avoir au terme de l'évolution du dispositif moins de contribuables qui se déplacent ?

Sur le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) FO DGFIP peut, à la rigueur, comprendre cette démarche de rénovation mais uniquement si l'objectif est bien de garder les indicateurs les plus pertinents pour un diagnostic utile à l'amélioration des conditions de vie au travail des collègues.
Mais au vu des suppressions d'emplois et des restructurations actuelles et à venir, le TBVS demeurera, sans nul doute, seulement un outil de diagnostic.
Par ailleurs, dans les documents de travail de ce CTL, vous indiquez être expérimentateur sur ce tableau de veille sociale, une fois de plus nous n'avons pas été informés de cette demande, c'est dire la qualité du dialogue social dans notre département.

Enfin où en est l'opération de transfert de la trésorerie de Castres-ville vers le CFIP av De Gaulle à Castres ?